

LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR AU CHEVET DU TRAVAIL SOCIAL



LA REVUE FRANÇAISE DE SERVICE SOCIAL

287 ■ 2022-4

LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR AU CHEVET DU TRAVAIL SOCIAL

Ce numéro 287 de *La Revue française de service social (RFSS)*, coordonné par Joëlle DELACÔTE, porte sur le développement du pouvoir d'agir de tous les acteurs du travail social.

Dans un contexte de crise qui impacte l'ensemble du travail social et ses acteurs, les rapports et les manifestations se sont multipliés ces derniers mois et montrent une fébrilité face à la rationalisation et à la marchandisation du travail social.

Mais ces agitations sont aussi la preuve d'un sursaut pour le maintien des fondements de l'action sociale.

La résignation et la soumission ne sont pas à l'ordre du jour !

Différents acteurs concernés par le travail social ont répondu favorablement pour partager leurs réflexions sur la situation actuelle caractérisée par la réduction des moyens, la mise à l'épreuve des pratiques professionnelles et les leviers pour construire l'avenir.

Ces acteurs/auteurs ont participé à ce numéro et montrent comment chacun peut développer son pouvoir d'agir !

Ce numéro de *La Revue française de service social (RFSS)* portant sur le développement du pouvoir d'agir au chevet du travail social propose des articles avec différentes approches pour :

- rappeler les fondamentaux et les valeurs du travail ;
- enrichir et construire le travail social de demain ;
- faire reconnaître les compétences de l'ensemble des acteurs : professionnel-le-s, personnes accompagnées, formateurs, etc.

Les articles font la part belle à la coconstruction et aux contextes, c'est-à-dire la confluence des personnes, du temps et de l'espace.

Les acteurs/auteurs, qu'ils soient personnes concernées, professionnel-le-s, personnes accompagnées, élu-e-s, formateur-ric-e-s, ou autres, sont toutes et tous des acteurs du changement.

Leurs réflexions, initiatives et expériences méritent d'être partagées. Loin d'être les seules innovations pour développer le pouvoir d'agir des acteurs du travail social, ces partages pourraient susciter de nouvelles initiatives à l'heure où le travail social est mis à l'épreuve et doit se réinventer.

15 €

ISBN 978-2-491063-14-6



9 782491 063146

SOMMAIRE

DOSSIER

LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR AU CHEVET DU TRAVAIL SOCIAL

Éditorial 9 <i>Joëlle Delacôte</i>	de la politique de protection de l'enfance 48 <i>Christine Barbier, Monique Cardoso, Claude Flamand, Margaux Lesigne, Christine Maitret, Emmanuel Parrot, Rodolphe Perchot, Chantal Revaillet et Catherine Taglione</i>
La participation : une technologie douce décisive pour l'innovation en travail social 13 <i>Robert Frund et Stéphane Rullac</i>	Le développement du pouvoir d'agir des travailleurs sociaux n'est plus une option ! 62 <i>Nadia Aitimyjja</i>
Processus de développement du pouvoir d'agir et soutien à la parentalité : regards croisés entre parents et professionnel-le-s 21 <i>Gloria Repond et Sarah Dini</i>	Pourquoi choisir l'approche DPA-PC pour animer des ateliers d'analyse des pratiques professionnelles ? 69 <i>Magalie Irimias Guilbaud et Katia Grenier</i>
Pouvoir d'agir dans les établissements de formation en travail social (EFTS): du fantasme à la réalité 30 <i>Manuel Pélissié</i>	Empowerment et habiletés sociales en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) autisme 81 <i>Marie-Cécile Perdrizet</i>
Le travail social : entre manumission et contention 36 <i>Carole Le Floch de Nardi</i>	Sur le chemin du renouvellement des pratiques, à pas rythmés et feutrés 90 <i>Delphine Lemonnier</i>
Être assistant social aujourd'hui : apporter une réponse à la demande formulée ? 40 <i>Brigitte Portal</i>	
Le comité des usagers de la protection de l'enfance (CUPE) par le conseil départemental de la Côte-d'Or : une expérimentation de la participation à l'évaluation de la qualité et à l'évolution de la mise en œuvre	

VIE DE L'ANAS

Déclaration de l'ANAS du 13 juillet 2022.....	106
Nous avons reçu.....	111
Nous avons lu.....	114
Derniers numéros parus.....	127

ÉDITORIAL

Joëlle Delacôte

Le travail social est en crise, une crise importante qui touche l'ensemble de ses acteurs.

La multiplicité des rapports et des manifestations de ces derniers mois montre certes une fébrilité dans un contexte particulier de rationalisation et de marchandisation accrues, mais aussi un sursaut pour le maintien des fondements de l'action sociale.

La résignation et la soumission ne sont pas à l'ordre du jour !

Ce numéro de *La Revue française de service social (RFSS)* portant sur le développement du pouvoir d'agir au chevet du travail social propose des articles avec différentes approches pour :

- rappeler les fondamentaux et les valeurs du travail ;
- enrichir et construire le travail social de demain ;
- faire reconnaître les compétences de l'ensemble des acteurs : professionnel-le-s, personnes accompagnées, formateurs, etc.

Nous avons fait appel à tous les acteurs concernés par le travail social pour partager leurs réflexions sur la situation actuelle caractérisée par la réduction des moyens, la mise à l'épreuve des pratiques professionnelles et les leviers pour construire l'avenir.

Si pour certains le défi n'a pas été relevé, plusieurs auteurs ont participé à ce numéro qui montre comment chacun peut développer son pouvoir d'agir !

Cependant, que recouvre le pouvoir d'agir ? Plusieurs termes sont utilisés selon les courants de pensée : « capacité d'agir », « pouvoir d'agir », etc. Nous faisons ici le choix délibéré d'utiliser l'expression « pouvoir d'agir ».

L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir définie par Yann Le Bossé et valorisée dans différents ouvrages s'est répandue en Europe ces dix dernières années après avoir pris ses sources au Canada.

Il s'agit d'une approche qui fait la part belle à la coconstruction et aux contextes, c'est-à-dire la confluence des personnes, du temps et de l'espace¹. Dans cette approche, la personne concernée, qu'elle soit professionnelle, personne accompagnée, ou autre, est le principal acteur du changement.

Nous sommes convaincus que les réflexions, initiatives et expériences sont nombreuses et mériteraient d'être mises en lumière et partagées.

1. Claire Jouffray, « Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités, une alternative pour l'intervention sociale ? Synthèse de la conférence de Yann Le Bossé », *La Revue française de service social*, n° 234, mai 2009.

Dans ce numéro de la *RFSS*, Robert Frund et Stéphane Rullac nous parlent de la participation et de l'innovation en travail social.

S'ensuit un exemple de processus de développement du pouvoir d'agir et soutien à la parentalité avec le croisement des regards entre parents et professionnel-le-s proposé par Gloria Repond et Sarah Dini.

Manuel Péliissié retrace l'histoire du pouvoir d'agir dans les établissements de formation en travail social (EFTS), qui a abouti au recrutement de deux personnes accompagnées comme conseillères techniques dans un institut régional de travail social (IRTS).

Carole Le Floch de Nardi, l'une des deux conseillères techniques recrutées, également autrice de *De la grande exclusion au pouvoir d'agir retrouvé*, témoigne de sa place.

Cette place particulière de la personne accompagnée amène Brigitte Portal à questionner un point du code de déontologie des assistants de service social.

Le comité des usagers de la protection de l'enfance (CUPE) mis en place par le conseil départemental de la Côte-d'Or et constitué de neuf membres (Christine Barbier, Monique Cardoso, Claude Flamand, Margaux Lesigne, Christine Maitret, Emmanuel Parrot, Rodolphe Perchot, Chantal Revaillet et Catherine Taglione) nous présente une expérimentation de la participation à l'évaluation de la qualité et à l'évolution de la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance.

Dans la dernière partie de ce dossier, Nadia Aitimyjja apporte une note optimiste avec le développement du pouvoir d'agir des travailleurs sociaux, un article écrit dans le cadre de son diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS).

Magalie Irimias Guilbaud et Katia Grenier nous expliquent pourquoi choisir l'approche DPA-PC pour animer les ateliers d'analyse des pratiques professionnelles.

Marie-Cécile Perdrizet nous présente les résultats de sa recherche menée dans le cadre de son DEIS et d'un master 2 (éducation familiale et interventions sociales en Europe – EFISE), relative à l'*empowerment* et aux habiletés sociales en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) autisme.

Pour finir, Delphine Lemonnier nous met sur le chemin du renouvellement des pratiques, à pas rythmés et feutrés.

Loin d'être les seules innovations pour développer le pouvoir d'agir des acteurs du travail social, ces partages pourraient susciter de nouvelles initiatives à l'heure où le travail social est mis à l'épreuve et doit se réinventer.

ABSTRACTS

The issue 287 of the French social service journal (RFSS), coordinated by Joelle Delacote, focuses on the development of empowerment all actors in social work. In the context of crisis that impacts all in social work and his actors, reports and demonstrations have multiplied in recent months and show restiveness against the rationalisation and marchandisation in social work. But the agitations are also the proof of awakening to keep the foundations of social action. Resignation and submission are not on the agenda.

Different actors involved in social work responded positively to share their thoughts on the current situation characterised by the reduction of resources, the challenges of professional practices and levers to build the future.

These actors/actors/authors participated in the issue and show how everyone can develop their empowerments.

The issue of RFSS about empowerment propose articles with different approaches :

- recall the fundamentals and values of work,
- enrich and build the social work of tomorrow,
- recognise the skills of actors, professionals, trainers, clients and etc

The articles give pride of place to co-construction and contexts, that is to say the confluence of people, time and space.

The actors/authors whether they are people concerned, professionals, clients, elected officials, trainers or others are all actors of change.

Their reflections, initiatives, and experiences deserve to be shared. Far from being the only innovations to develop the empowerment in social work. These sharing could increase to new initiatives when social work is being testing and must reinvent itself.

LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES TRAVAILLEURS SOCIAUX N'EST PLUS UNE OPTION !

Nadia Aitimyjja

RÉSUMÉ : Comment développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées, lorsque des travailleurs sociaux se considèrent limités dans leurs marges de manœuvre ? Les institutions ne peuvent plus faire l'impasse sur le développement du pouvoir d'agir des professionnels.

MOTS-CLÉS : accompagnement social, développement, diffusion, DPA-PC, *empowerment*, formation, management, marges de manœuvre, participation, personnes accompagnées, posture, pouvoir d'agir, pratiques professionnelles, progrès social, travailleur social.

Le travail social dans les sociétés contemporaines est sans cesse appelé à évoluer afin de faire face aux nouveaux enjeux et problématiques. Pour se renouveler, il enrichit ses connaissances, qu'elles soient académiques ou expérientielles, il dépasse les frontières en créant des réseaux internationaux tout en continuant à interroger ses pratiques et son rôle dans un contexte de transformations sociales.

Cette dynamique propice à la créativité et à l'expérimentation a permis de faire émerger des pratiques dites « innovantes » telles que celle de l'approche du développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC).

Élaborée par l'équipe de Yann Le Bossé à l'université de Laval au Québec, cette approche est importée et diffusée en France depuis 2009³⁰. Selon Yann Le Bossé, le DPA-PC est « un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auquel elles s'identifient³¹ ».

Cependant, contrairement aux innovations technologiques, ces innovations sociales peinent à intégrer les différents champs du travail social alors qu'elles seraient, selon Stéphane Rullac, un moyen « d'articuler des réponses nouvelles, face à des défis sociaux en constante évolution, tout en renforçant la continuité des valeurs de ce champ professionnel³² ».

30. Date de création de l'Association nationale pour le développement de l'approche DPA (ANDA DPA), principale association à proposer des formations à l'approche (formation initiale des travailleurs sociaux et formation continue).

31. Yann Le Bossé, *Sortir de l'impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*. Tome 1 : *Fondements et cadres conceptuels*, Québec, Ardis, 2012, p. 18.

32. Stéphane Rullac, « L'innovation en travail social : un objet à définir et des processus à caractériser », *Revue suisse de travail social*, 2020, p. 139-156. Disponible sur : hal.archives-ouvertes.fr/hal-02555148/document.

Assistante de service social depuis plus de seize ans, j'ai aussi fait le constat de cet écart entre cette dynamique régénératrice et la persistance sur le terrain d'injonctions, de logiques de gestion publique néolibérales où le principal objectif est d'optimiser le rapport coût/efficacité³³. En effet, même si sur le terrain de nombreux travailleurs sociaux font preuve d'adaptation, d'esprit d'initiative et de créativité, le contexte dans lequel ils évoluent peut freiner cette dynamique, allant jusqu'à l'émergence d'un sentiment d'impuissance. L'exemple de la diffusion de l'approche du DPA-PC en France illustre les freins rencontrés par les professionnels formés à intégrer des pratiques innovantes et des changements de posture dans le travail social.

Cet article s'appuie sur les premiers résultats d'une recherche en cours, réalisée auprès d'assistants de service social (ASS) et de managers formés à l'approche du DPA-PC³⁴. C'est en questionnant la mise en pratique de cette approche par ces professionnels qu'a émergé l'hypothèse d'une corrélation entre pouvoir d'agir des personnes accompagnées et pouvoir d'agir des ASS formés à l'approche.

LE DPA-PC, UN APPUI À LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

« L'utilisateur doit être acteur de sa situation ! » Cette phrase, si souvent entendue dans les services, exprime une injonction à la participation sans pour autant clairement définir celle-ci. En effet, la participation des personnes accompagnées est traitée de façon très hétérogène d'un service social à un autre. Dans le cas où la personne est accompagnée par un service ne relevant pas de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale³⁵, comme les services sociaux des collectivités territoriales ou des institutions de l'Assurance Maladie, elle ne se verra peut-être pas proposer des dispositions telles que celles prévues dans cette loi, comme participer à un conseil de la vie sociale (CVS). Pour autant, la participation des personnes accompagnées reste un objectif pour ces institutions qui en déclinent les enjeux dans leurs politiques sociales.

Cependant, la participation des personnes accompagnées ne peut être réduite à une injonction et à un objectif institutionnel. C'est une finalité du travail social désormais inscrite dans le Code de l'action sociale et des familles : « Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. [...] celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins³⁶. » À travers l'accompagnement

33. « New Public Management », concept anglo-saxon traduit en français par « nouvelle gestion publique ».

34. Données recueillies auprès d'assistants sociaux, de managers, de formateurs et d'étudiants en troisième année du diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS) de décembre 2020 à juin 2021 par questionnaires et entretiens individuels.

35. Loi qui fixe les règles relatives aux droits des personnes accompagnées par les établissements sociaux et médico-sociaux.

36. Extrait du décret n° 2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social. Disponible sur : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034633906.

social collectif, comme le travail social communautaire, le développement social local (DSL) et l'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC), les travailleurs sociaux créent des espaces favorables à la coconstruction et à la coproduction en mobilisant solidarité et pair-aidance.

Toutefois, la participation ne consiste pas en un processus exclusivement collectif. La dimension individuelle en est indissociable, ainsi que le souligne Brigitte Bouquet : « Il s'agit de redonner confiance en soi aux personnes, tout en renouant la solidarité entre habitants³⁷. » L'accompagnement social individuel est donc une composante du processus de participation.

Le DPA-PC fait partie de ces approches mobilisées par les travailleurs sociaux pour favoriser la participation des personnes accompagnées tant au niveau collectif qu'individuel. Plus précisément, selon Claire Jouffray³⁸, cette méthode permet aux personnes accompagnées de passer « d'une situation d'impuissance perçue à une situation où les acteurs [...] perçoivent des opportunités concrètes d'agir pour obtenir le changement auquel ils aspirent³⁹ » ; autrement dit, de développer leur pouvoir d'agir.

« JE VIENS VOUS VOIR PARCE QUE JE NE SAIS PLUS QUOI FAIRE ! »

Voilà une phrase que j'ai souvent entendue dans ma carrière. Elle exprime le sentiment d'impuissance ressenti par la personne qui demande de l'aide. Pour répondre à cette demande, j'ai, comme bon nombre de mes collègues, souvent cherché à déterminer « la problématique principale », ou dans quel dispositif « intégrer » « la situation ». Il nous arrive d'adopter spontanément ces postures qui donneront le ton du rôle du travailleur social dans la relation d'aide en construction : sauveur, expert en diagnostic, conseiller... des attitudes professionnelles qui instaurent aussi une dissymétrie des pouvoirs dans la relation d'aide. Favoriser l'autonomie et la participation des personnes accompagnées par les services sociaux, c'est avant tout questionner cette relation de pouvoir et concevoir un environnement propice au développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

C'est dans ce contexte que des institutions telles que des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) ou des conseils départementaux ont engagé des campagnes de formations en direction des travailleurs sociaux allant de la sensibilisation au DPA-PC jusqu'à un parcours de perfectionnement à cette approche. Alors que la formation « initiation » permet aux professionnels de « commencer à s'approprier les fondements et les outils

37. Brigitte Bouquet, Jean-François Draperi et Marcel Jaeger, *Penser la participation en économie sociale et en action sociale*, Paris, Dunod, 2009, p. 158.

38. Claire Jouffray, *DPA-PC, une nouvelle approche de l'intervention sociale*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2018, p. 7.

39. Une des formulations françaises du concept anglo-saxon d'*empowerment*. C'est un processus d'accès aux différentes formes de pouvoirs : « pouvoir sur », « pouvoir de » et « pouvoir avec », aussi bien dans la dimension individuelle que collective, en vue d'atteindre un objectif.

de l'approche⁴⁰ », la formation au cursus complet « personne-ressource » les engage dans un processus impliquant des changements profonds tant dans leur pratique que dans leur posture professionnelle.

Cette approche se décompose en quatre axes :

- axe 1 : repérer les acteurs concernés de près ou de loin par le problème et identifier leurs enjeux ;
- axe 2 : l'implication de la personne accompagnée dans la définition du problème et des solutions ;
- axe 3 : le « pas proximal », conduite contextuelle de l'action à mener « ici et maintenant » ;
- axe 4 : la conscientisation de la démarche : accompagner la personne dans la prise de conscience des effets du changement sur elle.

L'approche du DPA-PC permet ainsi aux professionnels de sortir de la logique du « dispositif » ou de la « problématique » pour chercher avec la personne à impliquer d'autres acteurs en s'appuyant sur les enjeux de ces derniers. Ils adoptent une attitude de « partenaires » à l'égard des personnes accompagnées en instaurant un espace de négociation propice à l'expression de l'expertise expérientielle de la personne, essentielle à la co-construction et la coproduction de projets individualisés. Les professionnels abandonnent une posture d'« expert » ou de « sauveur » pour aller vers une posture dite du « passeur », qui soutient la personne accompagnée dans sa prise de conscience de ce qui est important pour elle et de sa capacité d'action. Comme en témoigne Lucie⁴¹, assistante sociale : « Avec cette approche, le problème est clairement défini avec la personne, tenant compte des éléments contextuels qui sont importants pour elle. Le jeu de questionnements l'amène à mieux percevoir ses blocages (l'une d'elles m'a évoqué un "déclit"), ce qui lui permet de reprendre la main sur la résolution de ses problèmes et d'envisager des actions, souvent des petits pas, mais qui permettent de reprendre le chemin, de remettre un pied devant l'autre, avec la présence de l'accompagnant qui "désherbe" au besoin le chemin pour que la marche soit facilitée. »

L'EFFET PAPILLON DU DPA-PC

Pour Emma, assistante sociale, « un travailleur social qui sait comment développer ses compétences va comprendre le mécanisme et arrivera à l'expliquer aux personnes qu'il accompagne ».

Bien que la corrélation entre DPA des personnes accompagnées et DPA des professionnels ait été évoquée dans de nombreux ouvrages, elle n'a pour autant jamais été considérée comme indispensable. Néanmoins, les professionnels interrogés dans le cadre de la recherche ont tous estimé que le DPA des professionnels était une condition à la mise en pratique de l'approche auprès des publics, et ont identifié deux sources de DPA : l'ASS lui-même et le manager.

40. Formulation utilisée dans la description d'un module d'initiation sur le site de l'ANDA DPA. Voir www.andadpa.fr/?page_id=4135.

41. Tous les prénoms ont été modifiés afin de préserver l'anonymat des personnes citées.

Au-delà d'intégrer une nouvelle façon d'accompagner, la formation à l'approche permet aux professionnels de développer leur propre pouvoir d'agir, que ce soit dans leur vie professionnelle ou leur vie personnelle. Le regard porté sur les situations à travers les quatre axes du DPA change la manière d'aborder « le problème » et la façon d'élaborer les solutions. L'accent a souvent été mis sur l'importance de considérer les différents éléments qui composent la situation : le contexte, les acteurs, les enjeux de chacun. Ce changement de regard favorise l'émergence de marges de manœuvre et développe le potentiel créatif, comme cela a pu être développé en clinique de l'activité par Yves Clot et Pascal Simonet, pour lesquels « le pouvoir d'agir dans l'activité est la source du développement des marges de manœuvre⁴² ». Par ailleurs, le changement de posture des professionnels formés se diffuse dans les équipes. Selon Carole, manager depuis onze ans, « les assistantes sociales formées essaient auprès de leurs collègues non formées [...] elles s'interrogent sur leurs pratiques et aussi sur la manière de considérer ce qui pose problème dans le service [...] ça crée une autre dynamique de travail ».

LE RÔLE DE LA HIÉRARCHIE

100 % des ASS et des managers interrogés⁴³ ont estimé que la hiérarchie avait un rôle dans la mise en pratique de l'approche. La question des marges de manœuvre dans l'organisation implique donc d'interroger les différents acteurs sur la question du pouvoir.

Les entretiens ont permis de faire ressortir deux pistes en cours d'exploration.

La première envisage la formation des managers au DPA-PC comme un support au développement du pouvoir d'agir des travailleurs sociaux. Selon Franck, manager, qui encadre une équipe de treize ASS, « ma formation au DPA a eu des effets sur moi, ça a changé ma façon de manager, plus sereine, je ne suis plus le "père de famille", je vois les choses de façon différente [...] je laisse plus d'opportunité aux travailleurs sociaux ». Propos confortés par Emma, assistante sociale, pour qui la formation des managers au DPA-PC permet « un encadrement plus favorable à la mise en pratique, car on a la même posture, une volonté commune de développer le pouvoir d'agir de l'autre ».

La seconde piste interroge l'institution. Son implication dans les dynamiques de renouvellement des pratiques semble toucher l'intégration de l'approche à la pratique des professionnels. Le témoignage de Carole, manager, confirme que certaines institutions peuvent être à l'origine de « renouvellement des pratiques du travail social » en favorisant des dynamiques créatrices de marges de manœuvre : « Je n'ai pas eu à lutter contre l'institution parce que c'est l'institution qui a porté la démarche. » Témoignage différent de celui de Franck, manager, qui a estimé « compliqué de se faire entendre par une direction qui ne comprend pas et ne veut pas comprendre ce qu'est le DPA [...] pour eux, une personne formée suffit pour former les autres [...] la formation, c'est un coût financier ».

42. Yves Clot et Pascal Simonet, « Pouvoirs d'agir et marges de manœuvre », *Le Travail humain*, vol. 78, 2015, p. 31-52.

43. Sur dix-sept questionnaires.

Au regard de ces données, on peut supposer qu'il ne suffit pas de former des travailleurs sociaux au DPA-PC pour favoriser la participation des personnes accompagnées. Le contexte professionnel dans lequel ils évoluent doit aussi intégrer cette dynamique. Chacun a une part à prendre. Les professionnels formés ont souvent utilisé le terme « essaimage » pour illustrer la diffusion qui se fait entre pairs, que ce soit entre ASS ou entre managers et même de managers à ASS.

En développant leur propre pouvoir d'agir, les travailleurs sociaux ne subissent plus les changements imposés par un contexte incertain et mouvant : ils deviennent des acteurs du changement. Ils prennent conscience de leur compétence réflexive, de leurs capacités à participer au progrès social, et développent leur potentialité créative.

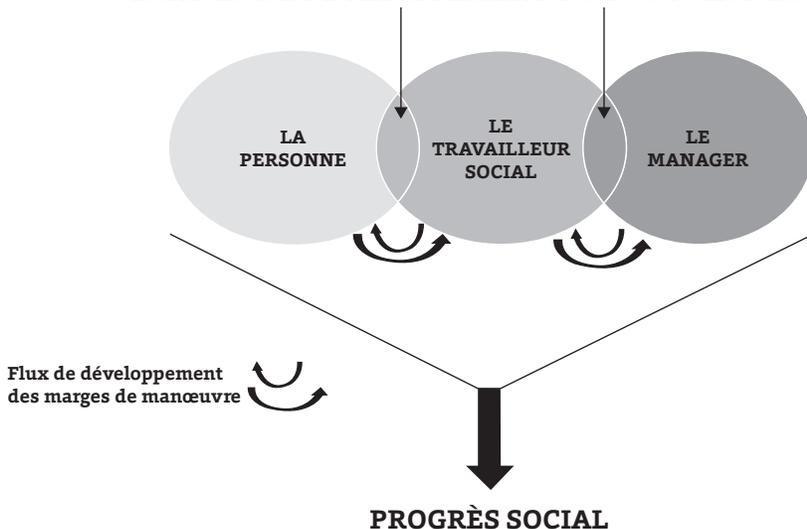
Ce processus a également été identifié par tous les professionnels interrogés comme un moyen de retrouver du sens dans leurs actions et de prévenir les situations de souffrances au travail. Comme en témoigne Marie, assistante sociale, « j'ai eu une période compliquée, je suis passée par un "burn-out" [...] le DPA permet de se poser des questions pour avoir un autre regard sur ce qui est bloquant [...] j'aurais aimé connaître cette approche avant mon burn-out ».

Enfin, les premières données de cette recherche font apparaître que c'est l'implication de l'ensemble de la « chaîne » de l'action sociale qui crée les conditions du renouvellement des pratiques, tant en ce qui concerne l'approche du DPA-PC que pour les autres pratiques. Comme l'illustre le schéma 1, c'est dans les espaces de développement du pouvoir d'agir que s'enrichit le terreau du progrès social.

Schéma 1 : Le pouvoir d'agir en travail social, source de progrès social

Nadia AITIMYJJA

ESPACES DE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR



L'avènement d'une société plus juste ne peut se faire sans l'engagement et le développement du pouvoir d'agir de chaque partie prenante: personnes concernées, travailleurs sociaux et managers.



association nationale des assistants
de service social

La revue française de service social

Revue professionnelle trimestrielle (n^{os} 288, 289, 290 et 291)

BULLETIN année civile 2023

Abonnement

Réabonnement

- Institutions France : 53 €
- Professionnels non adhérents France : 50 €
- Institutions/Professionnels non adhérents hors France : 58 €
- Professionnels adhérents : 35 €
- Étudiant non adhérents : 30 € (joindre un justificatif de formation)
- Étudiants adhérents : 16 € (joindre un justificatif de formation)

*En cas de déménagement, pensez à nous signaler votre nouvelle adresse.
Toute nouvelle expédition sera facturée 2,50 € par numéro.*

NOM ET ADRESSE DE FACTURATION

Tél :
Mail* :

NOM ET ADRESSE D'EXPÉDITION

Tél :
Mail* :

NOMBRE D'ABONNEMENTS	PRIX UNITAIRE	TOTAL

Paiement par :

- chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'**ANAS**
- prélèvement (France uniquement) : remplir les demandes et autorisations de prélèvement ci-jointes
- virement :
Crédit Coopératif Paris Agence Courcelles
RIB : 42559 10000 08002860819 27
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0028 6081 927
BIC : CCOPFRPPXXX

Date :
Signature et/ou cachet :

À renvoyer à : **ANAS**
15 rue de Bruxelles
75009 PARIS

* En indiquant votre adresse électronique, vous serez inscrit sur la liste de diffusion des publications de la revue, vous permettant de recevoir des informations sur les parutions.

ANAS – 15, rue de Bruxelles – 75009 Paris
Mail : secretariat@anas.fr – Site : www.anas.fr
Siret : 784 359 093 00035 – Code NAF : 9412Z
Association loi 1901 non soumise à la TVA